

# L'ESSENTIEL

ÉDITION 2020



Soutenir et  
promouvoir  
la recherche et  
l'innovation en santé

L'objectif de la Fondation de l'Avenir est d'apporter un soutien aux équipes de recherche sur des thématiques de santé fortes. Dès son origine, la Fondation s'est attachée à stimuler l'innovation dans les pratiques chirurgicales et a souvent accompagné des projets audacieux.

Plus de 30 ans après, en médecine, chirurgie et paramédical, tous les champs d'application sont concernés : cancérologie, pédiatrie, psychiatrie, neurochirurgie, ORL, cardiologie, orthopédie, etc. Les équipes soutenues par la Fondation, grâce à votre appui, proviennent des plus grands établissements de soins notamment hospitalo- universitaires mais aussi mutualistes sur l'ensemble du territoire, au plus près des malades et de leurs aidants.

Par ailleurs, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être une structure d'accueil de fondations pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens. En 2020, la Fondation de l'Avenir abrite neuf Fondations gérées de façon individualisée mais formant un ensemble cohérent de missions sociales.

“

En 2020, la Recherche a intégré les préoccupations de tous les citoyens, bien au-delà de ses acteurs et financeurs habituels.

Si l'espoir persiste après de longs mois d'abnégation des peuples dans le monde entier, c'est grâce aux investigations sans relâche sur des traitements et vaccins contre cette nouvelle maladie infectieuse dite « COVID-19 ». Cette recherche, qui se déroule d'abord dans les laboratoires, est la recherche « fondamentale ». Des moyens considérables et inédits ont pu lui être alloués. Nous pourrions en espérer d'autres.

Mais n'oublions pas que les professionnels de santé eux-mêmes conduisent une recherche « appliquée », dans leurs pratiques quotidiennes, auprès des patients. C'est aussi grâce à celle-ci que sont découvertes puis mises en œuvre de nouvelles techniques opératoires, moins invasives, des prises en charge innovantes qui facilitent la récupération, ou encore l'adaptation de traitements qui ouvrent des voies de guérison.

C'est pour ces chercheurs que la Fondation de l'Avenir existe depuis presque 35 ans. Créée par les mutuelles de la Mutualité Française, et avec neuf Fondations abritées en 2020, elle participe à l'objectif d'accélérer le progrès médical pour tous : 1 300 projets dont des premières mondiales, portés par plus de 100 équipes partout en France.

Avec son conseil scientifique et son réseau, la Fondation leur apporte expertise et visibilité. Et avec ses donateurs et mécènes, elle leur verse une contribution financière qu'elle est parfois la seule entité privée à apporter.

Merci à nos soutiens d'être une nouvelle fois au rendez-vous pour le permettre. Ces quatre pages vous présentent notre fonctionnement et nos résultats en 2020.



Marion  
LELOUVIER,  
Présidente du  
directoire

## COMMENT LES CHERCHEURS SONT- ILS FINANÇÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois) signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS...) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue sur la durée du projet et permet à la Fondation de suivre son avancée effective.

## EN TOUTE TRANSPARENCE



### Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés par un commissaire aux comptes et publiés au Journal Officiel.

### Le rapport annuel 2020

de la Fondation de l'Avenir est disponible sur le site internet [www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org) et peut être obtenu sur simple demande auprès de [infocom@fondationdelavenir.org](mailto:infocom@fondationdelavenir.org)

### Comité de contrôle interne

Créé en 2012, il est rattaché au conseil de surveillance et est à même de contrôler les activités de la Fondation de l'Avenir. Il agit en toute indépendance.

### Agrément du Comité de la Charte

Fin 2019, le Comité de la Charte a renouvelé l'agrément de la Fondation de l'Avenir pour trois ans, jusqu'en 2022.

# “ PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN



### Les missions sociales de la Fondation de l'Avenir sont de trois ordres :

● **Le soutien aux chercheurs** qui accompagne l'ensemble du développement de la recherche médicale appliquée, de l'apprenti qui s'initie à la recherche, jusqu'au chercheur confirmé, ayant déjà publié des résultats très significatifs. **C'est sur cet axe que l'aide apportée par les donateurs est essentiellement concentrée.**

● **La valorisation de l'innovation** qui regroupe toutes les activités mettant en avant les progrès réalisés grâce à la Fondation (publications scientifiques, évènements...).

● **La contribution à la recherche** correspond aux actions engagées directement par les équipes internes de la Fondation (études d'acceptabilité...).

Tous les ans, suite à l'appel à projets « Recherche Médicale Appliquée » initié par la Fondation, de nouveaux projets de recherche obtiennent un soutien, très largement financé grâce aux dons et legs des particuliers.

En 2020, après expertise par le Conseil Scientifique et une sélection exigeante par la Fondation, 35 projets pouvant, à court ou moyen terme, bénéficier directement aux patients, à la collectivité ou à l'organisation des soins, ont été retenus, pour une

enveloppe globale d'un million d'euros.

Les thématiques de recherche concernent des sujets de santé publique comme le cancer et les maladies cardiovasculaires. Cependant on note cette année, un accroissement de la demande de soutien pour des projets de recherche visant à prévenir, soigner ou accompagner le handicap.

## COVID-19 : QUATRE ACTIONS DÉDIÉES

La pandémie mondiale venue perturber tous les comportements, le domaine de la santé a été très impacté. En 2020, la Fondation de l'Avenir s'est mobilisée avec ses partenaires afin d'apporter son soutien à quatre actions très différentes ayant le même objectif : apporter des solutions concrètes face à la crise.

- La création d'un prototype de pousse-seringue afin d'aider les services de réanimation submergés par le nombre de patients à soigner

- La distribution gratuite de masques auprès des personnels médico-sociaux

- La création d'un appel à dons à destination des personnels soignants

- Le développement d'un site internet d'informations internationales dédiées à l'évolution du virus



## EMPLOIS

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 3 477 K€ en 2020 et ont été financées pour 1 872 K€ par des ressources provenant de la générosité publique. Les missions sociales couvrent trois axes :

### LE SOUTIEN AUX CHERCHEURS

concerne le financement des chercheurs autour des thématiques de la recherche médicale et des pratiques de soins. Les modalités de soutien aux chercheurs se font via des programmes, des projets, des bourses, des prix ou des études.

### LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

la Fondation a une vocation pédagogique, vis-à-vis de ses partenaires, de ses donateurs et plus largement du grand public. Elle utilise tous les canaux de communication, rencontres, événements, supports web multi média et publications.

### LA CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

c'est l'implication directe de la Fondation qui contribue par son action propre, avec ses équipes opérationnelles, à la recherche.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** (947 K€) s'articulent autour de deux postes :

- les frais d'appel à la générosité publique (financés par la générosité publique)
- les frais de recherche de fonds privés (financés par les fonds privés)

• **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (1 020 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions)

## RESSOURCES

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et de legs (3 548 K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 41% des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions).

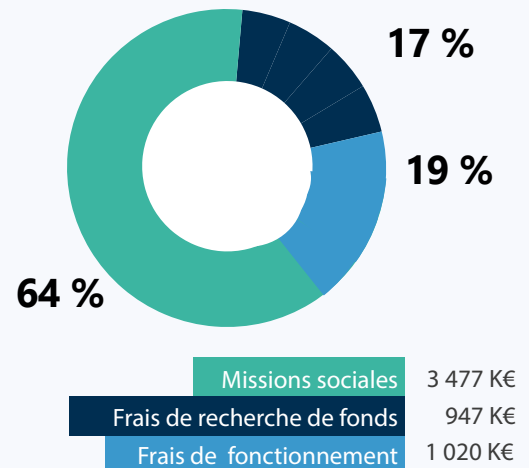
• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (2 402 K€) correspondent à du mécénat (2 186 K€) et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers (216 K€).

• **LES AUTRES PRODUITS** (414 K€) enregistrent essentiellement les produits financiers (232 K€) et autres produits d'exploitation.

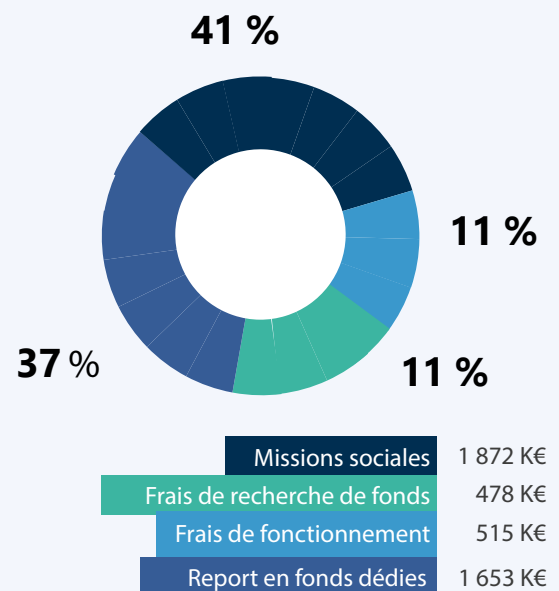
Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2020 a été établi conformément à la normalisation du CER des associations et des fondations (Journal Officiel du 21 décembre 2008). Sa présentation a été modifiée par la mise en place du règlement comptable ANC 2018-06.

Il est disponible sur le site internet [www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org)

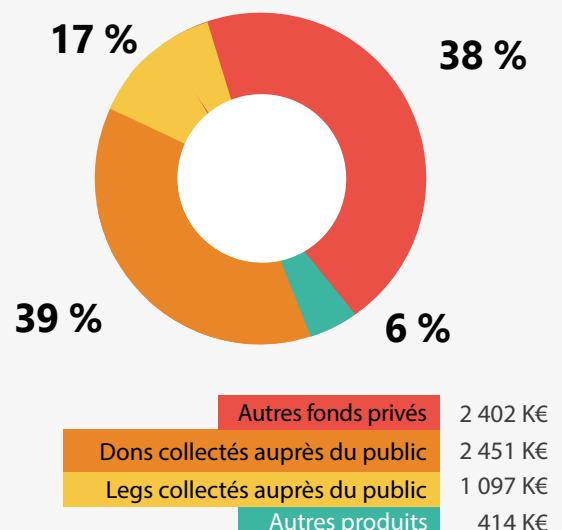
## RÉPARTITION DES EMPLOIS



## AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC



## ORIGINE DES RESSOURCES





## BILAN SIMPLIFIÉ 2020

ACTIF	EXERCICE 2020 en €			EXERCICE 2019 en €
	Valeur brute	Amort & prov	Montant net	
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	157 740	129 049	28 691	58 087
Immobilisations corporelles	1 424 798	313 313	1 111 486	176 043
Immobilisations financières	1 051 962	0	1 051 962	49 754
<b>TOTAL I</b>	<b>2 634 500</b>	<b>442 362</b>	<b>2 192 139</b>	<b>283 884</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés /commandes	1 454	0	1 454	2 774
Créances	869 352	0	869 352	1 110 029
Valeurs mobilières de placement	11 681 289	5 470	11 675 820	13 134 396
Disponibilités	9 543 168	0	9 543 168	7 576 408
Charges constatées d'avance	130 979	0	130 979	110 212
<b>TOTAL II</b>	<b>22 226 243</b>	<b>5 470</b>	<b>22 220 773</b>	<b>21 933 819</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>24 860 743</b>	<b>447 832</b>	<b>24 412 912</b>	<b>22 217 703</b>

PASSIF	EXERCICE 2020 en €		EXERCICE 2019 en €
<b>Fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs Fondation de l'Avenir		10 418 840	10 352 374
Autres fonds propres (Fondations Abrisées)		4 226 800	4 260 779
<b>TOTAL I</b>		<b>14 645 640</b>	<b>14 613 153</b>
Provision pour risques et charges		42 487	0
<b>TOTAL II</b>		<b>42 487</b>	<b>0</b>
Fonds reportés et dédiés		8 086 174	5 929 861
<b>TOTAL III</b>		<b>8 086 174</b>	<b>5 929 861</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes étab. crédits		41 493	476
Dettes fournisseurs		880 764	845 547
Dettes des legs ou donations		125 182	0
Dettes fiscales et sociales		180 762	191 543
Produits constatés d'avance		75 000	75 000
Autres dettes		335 409	562 123
<b>TOTAL IV</b>		<b>1 638 610</b>	<b>1 674 689</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>24 412 912</b>	<b>22 217 703</b>

## LES RÉSERVES

La Fondation a constitué divers postes de réserves, l'équivalent d'un peu moins d'un an de charges, pour assurer sa pérennité et son développement. Les fonds statutaires sont affectés irrévocablement à la création des fondations. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs.

La Fondation de l'Avenir a affecté une part des excédents antérieurs aux postes des réserves libres pour permettre la continuité de son activité et la sécurisation de son développement.

Dans cette phase de transition (crise sanitaire et construction d'un nouveau projet stratégique), le conseil de surveillance a approuvé l'imputation du résultat excédentaire 2020 en «Report à nouveau».

## À L'ACTIF

- L'actif **immobilisé** s'élève à 2 192 K€ (montant net). Il correspond, pour l'essentiel, à l'achat de matériels médicaux, de matériels de bureaux et de logiciels mis à disposition des équipes dans le cadre de projets de recherche. Il correspond également à des éléments liés au fonctionnement du siège de la Fondation de l'Avenir. Il est à noter que la Fondation n'est pas propriétaire de son siège social. La variation des immobilisations financières est due au montant investi dans des parts immobilières (1 M€) et pour 984 K€ de l'enregistrement des biens reçus par legs destinés à être vendus.

- La **trésorerie** de la Fondation de l'Avenir s'élève à 21 218 K€ en 2020. Ce montant est constitué de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. La valeur mobilière de placement est une réserve sécuritaire afin d'assurer la pérennité des activités de la Fondation pour faire face aux impacts conjoncturels qui tendraient à fragiliser les modalités de soutien. Les disponibilités correspondent, quant à elles, à la nécessité de donner des moyens à la Fondation de l'Avenir pour poursuivre une politique de développement basée autour de projets ambitieux. Ainsi, la trésorerie permet à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

## AU PASSIF

Les **fonds associatifs** de la Fondation de l'Avenir s'élèvent à 14 645 K€, incluant un résultat excédentaire de 81 K€ pour 2020 et 4 226 K€ au titre des Fondations abritées.

La Fondation de l'Avenir est administrée par un directoire sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports annuel et financier de l'année 2020, disponibles sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir (<https://www.fondationdelavenir.org/transparence-et-ethique/>) ou obtenues sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Fondation de l'Avenir – Relations donateurs – 10-16, rue Brancion – 75015 PARIS